

**2008/8760 - Programmation 2008 au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon - Demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 28/01/2008, p. 0163)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Pour mettre en œuvre les projets de développement des quartiers qui est l'enjeu de la politique de la ville, des contrats urbains de cohésion sociale, je rappelle que nous avons eu deux occasions pendant ce mandat d'aborder au fond la politique de la ville. C'est dans un premier temps lors de l'évaluation intermédiaire que nous avons conduite au titre du contrat de ville 2000-2006 en 2004-2005 et au moment de la signature du nouveau contrat urbain de cohésion sociale où nous avons explicité, pour chacun des territoires, les enjeux de développement de ces territoires et l'action publique engagée dans ces quartiers.

Dans ces quartiers pour conduire ces actions, il y a des techniciens (les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) qui font l'objet pour l'essentiel de ces postes, de cofinancements de l'Etat, du Grand Lyon et de la Ville de Lyon et pour un certain nombre d'entre eux, de la Région Rhône-Alpes et pour les territoires ANRU, par l'Agence nationale de renouvellement urbain.

Je voudrais indiquer également que toutes les demandes de subventions au titre de la politique de la ville, passent évidemment par l'appréciation, l'évaluation de ces techniciens qui donnent leur point de vue mais ce sont bien sûr les élus d'arrondissement et adjoints qui décident en fonction de la cohérence de ces actions et des objectifs de développement de ces territoires, de retenir telle ou telle action. Donc pour ces postes cofinancés, il s'agit d'autoriser le Maire de Lyon à solliciter ces cofinancements auprès des Collectivités que je viens d'indiquer et ce rapport a reçu un avis favorable.

M. DESCHAMPS Yvon, Adjoint : Un mot rapide, Monsieur le Maire, s'agissant du Groupe Socialiste et Apparentés, pour faire part de nos relatives inquiétudes quant à la pérennité à terme de ces opérations relatives au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, pas seulement pour la délibération en l'espèce ici mais pour l'ensemble de celles qui vont suivre autour de ces thématiques de CUCS.

Nous sommes inquiets quant aux incertitudes qui pèsent au niveau du budget de l'Etat sur l'aide que celui-ci peut apporter à ces opérations dont nous savons toute l'importance par rapport à la cohésion sociale qui doit être construite en permanence dans un certain nombre de quartiers que nous connaissons bien ici. Voilà, c'était uniquement pour souhaiter que l'Etat -quelles que soient les déceptions qui ont suivi l'annonce du chef de l'Etat dans ce domaine là- réponde présent plus que jamais par rapport aux problématiques de ces quartiers.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)